CHÂTOINFOS

BULLETIN MUNICIPAL JUIN 2023 | NUMÉRO 95

SOIRÉE DES SÉNIORS - 6 JUIN 2023

EDITO DU MAIRE

FRÉDÉRIC VASSY

La fibre optique arrive ! Les travaux se feront au 1er semestre 2024, pour une commercialisation au second semestre. En résumé, les travaux déployés par les pouvoirs publics permettront à la fibre d'arriver en limite de votre propriété ou de votre bâtiment, et chacun pourra alors prendre un abonnement auprès de l'opérateur de son choix. Une réunion publique sera organisée à la fin des travaux.

La révision du PLU (plan local d'urbanisme) ! Elle en est quasiment à mi-chemin. De nombreux règlements imposés par la loi et supervisés strictement par les services de l'État font qu'il n'y aura pas de changements importants. Somme toute, on peut dire que la consommation de terrains est réduite à son minimum, que les zones agricoles et naturelles sont sanctuarisées, que les changements de destinations de bâtiments seront limités…. et que nous devons trouver des emplacements pour les logements sociaux. Notre marge de manœuvre se réduit donc comme une peau de chagrin. L'enquête publique devrait avoir lieu au début de l'année 2024.

Le site troglodytique ! Les travaux avancent sous la houlette de notre passionné adjoint au patrimoine Gérard Roch. On peut raisonnablement penser que d'ici deux ans, ce site, rendu attractif, pourra bénéficier au plus grand nombre, notamment à nos associations.

Les logements sociaux ! L'été arrive mais malheureusement le ciel s'assombrit pour Châteauneuf. En effet, le taux de 20 %, imposé actuellement par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), pourrait être revu à la hausse. Rappelons qu'il s'agit de 20 % du nombre total de logements dans la commune. Nous sommes dans l'attente d'informations complémentaires, et vous pouvez imaginer, pour moi et mon équipe, notre contrariété et notre inquiétude. Si cela s'avérait, nous ne pourrons pas rester les bras croisés et subir cette contrainte insurmontable pour notre commune.

En attendant je vous invite à profiter des animations estivales de notre village. Bon été à tous !

VIE MUNICIPALE

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL :

Lundi 4 septembre 2023 à 20h30
Lundi 9 octobre 2023 à 20h30

La mairie sera fermée au public
- Samedi 15 juillet
- Lundi 14 août

SÉANCE DU 6 MARS 2023

Occupation du domaine public : Plusieurs commerces du centre bourg disposent de terrasses fixes et occupent de ce fait le domaine public de la commune moyennant une redevance annuelle de 14 € le m². Ces terrasses peuvent faire l'objet d'aménagement et devenir des lieux couverts grâce à l'installation de pergola ou de tout autre système similaire, offrant ainsi de meilleures conditions d'exploitation du commerce concerné et par conséquent un tarif différencié qui avait été fixé à 28 € le m². **Le conseil municipal** a décidé de revoir ce tarif à la baisse et **a fixé le tarif annuel d'occupation du domaine public pour les terrasses couvertes à 18 € le m².**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Vote des taux des impôts directs locaux : Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le conseil municipal a fixé les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation	8,76 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,7 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,41 %

Attribution d'une subvention à la Prévention Routière : Afin de pérenniser ses actions de sensibilisation en 2023, l'association Prévention Routière a sollicité une aide financière de 250 € auprès de la commune. Celle-ci intervient régulièrement auprès des élèves des écoles de la commune. **Le conseil municipal a donc décidé de lui attribuer une subvention de 250 €.**

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Résidence de la Sablière : La Société « Habitat Dauphinois » a sollicité la commune pour l'intégration dans son domaine public de la voirie, réseaux et bassin de rétention de la Résidence de la Sablière. La voirie et les réseaux du lotissement étant en bon état et conformes au cahier des charges, **le conseil municipal a décidé d'accepter** la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles A n°662-663-670-674-675-678-683-684 et YD n°770- 771 **et l'intégration dans le domaine public communal de la voirie dénommée Rue de la Carrière, du bassin de rétention, du réseau de Défense incendie et des réseaux secs et humides.**

Convention de financement avec R.T.E. : La construction de ligne à 225 KV et à deux circuits Beaumont Monteux Grand Courbis et Chambaud Grand Courbis a donné lieu à la mise en place d'un « Plan d'Accompagnement de Projets ». Une aide de 48 000 € pour la rénovation du chemin du site troglodyte a ainsi été accordée à la commune. Le conseil municipal a donc approuvé la convention de financement qui définit les droits et obligations de RTE et de la commune en ce qui concerne le versement de ladite aide.

Vous voulez connaître les délibérations des conseils municipaux ? les procès-verbaux des séances sont disponibles sur le site internet de la commune : Vie municipale / Les procès-verbaux des séances du conseil municipal

Une réunion publique d'information et d'échange sur la révision du PLU (plan local d'urbanisme) a eu lieu le jeudi 27 avril dernier.

Une petite centaine de personnes était présente ce soir-là à la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire a rappelé la nécessité de réviser notre PLU datant de 2012.

Il a précisé que la commune ne maitrisait pas tout, puisque la révision du PLU est encadrée par de nombreux documents supra-communaux et en particulier :

- le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Rovaltain qui, entre autres, impose une densité de logements/ha et qui limite les secteurs pouvant être urbanisés ;

- le PLH (Programme Local de l'Habitat) de Valence Romans Agglo, qui fixe le nombre de logements neufs à produire annuellement.

Concernant l'hébergement des saisonniers qui est une réelle problématique sur notre territoire, la commune proposera des solutions sous forme de STECAL (Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) réservés à cet effet dans la zone agricole. La commune serait une « commune test » en la matière dans le département, car les services de l'Etat restent très réticents sur ce point.

Dans ce PLU, les zones d'implantation des futurs logements sociaux imposés par l'Etat devront être clairement définies.

A l'issue de l'intervention de M. le maire, le bureau d'études BEAUR, représenté par Mme BARNERON, reprenait la main en présentant :

- un aperçu du cadre réglementaire et supra-communal

- une synthèse du diagnostic

- le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Un échange de questions/réponses avec le public mettait fin à cette réunion.

AGGLAE vos démarches en ligne en un clic !

Afin de faciliter vos démarches administratives, vous pouvez désormais vous connecter à Agglae, un outil 2.0 gratuit qui vous permet de réaliser vos démarches en ligne sans bouger de chez vous et quand vous le souhaitez.

Simple d'accès et d'utilisation, cette plateforme a pour objectif de faciliter le quotidien de chacun. Sur Agglae, vous pouvez réaliser de nombreuses démarches pour les services gérés par l'Agglo, notamment :

- Obtenir la liste des assistantes maternelles,
- Régler sa facture de crèche,
- Demander un composteur ou un autocollant consignes de tri…

Les services disponibles seront progressivement enrichis et complétés.

Comment accéder au portail ?

Agglae est accessible directement sur :
https://agglae.fr/chateauneufsurisere/

Vous pouvez faire vos démarches depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Après création de votre compte personnel, vous n'aurez plus qu'à sélectionner la démarche à réaliser et c'est parti !

Votre demande sera directement transmise au bon service et vous pourrez suivre en temps réel son avancée depuis votre espace personnel. Pratique !

L'Insee réalise, entre le 12 juin et le 16 décembre 2023, une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leur endettement. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014, 2017 et 2020. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, certains ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

Le centre aquatique Diabolo vous ouvre ses portes tout l'été !

En mars dernier, Valence Romans Agglo annonçait reprendre la gestion du centre aquatique Diabolo à Bourg-de-Péage, précédemment géré par le délégataire Vert Marine.

Après quelques jours de réaménagement, le centre aquatique Diabolo ouvrira ses portes au public le samedi 8 juillet !

Natation, aquagym, aquabike, jardin et toboggan aquatiques en plein air, sauna, hammam… Le centre aquatique Diabolo propose une offre variée, pour petits et grands, ainsi que différents tarifs et formules « à la carte » pour pratiquer vos activités préférées au meilleur prix. Alors cet été, (re)découvrez le centre aquatique Diabolo !

Plus d'infos, tarifs et horaires sur valenceromansagglo.fr
https://www.valenceromansagglo.fr/fr/sports-culture-sorties-et-tourisme/sports/piscines/diabolo-a-bourg-de-peage.html

Piloté par le Syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique), pour le compte des départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire, notamment votre Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, avec le soutien de l'État et de l'Europe, le grand projet public de déploiement de la fibre optique se poursuit.

Les travaux de déploiement de la fibre optique viennent de démarrer sur notre commune. Ils permettront au terme de ce déploiement, à environ 2 110 foyers ou locaux d'activités, de bénéficier des services Très Haut Débit sur fibre optique.

LES TRAVAUX DANS LE DETAIL

Pendant cette phase de travaux de 6 à 9 mois environ, le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies & Services, en charge du déploiement sur notre commune, va réaliser plusieurs opérations :

> des travaux de génie-civil

> des travaux de câblage

> la réalisation des branchements optiques

ET ENSUITE...

À partir du 3ème trimestre 2024, vous pourrez souscrire une offre fibre auprès d'un des 10 opérateurs FAI (Fournisseur d'Accès Internet) disponibles sur le réseau. Une prise terminale optique sera installée à votre domicile pour vous apporter la fibre.

Vous pourrez tester votre adresse postale sur l'outil d'éligibilité et vous inscrire pour être informés de votre date d'ouverture commerciale :
https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite

☞Plus d'information sur : www.ardechedromenumerique.fr

LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performante, avec des débits stables, à partir de 100 Mbit/seconde, voire plus de 1 Gbit/seconde selon l'abonnement soit 1000 Mbit/seconde, contre moins de 30 Mbit/seconde pour l'ADSL.

04 82 48 00 18
PRIX D'UN APPEL LOCAL

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H À 20H

BON COUP DE POUCE

Considérant que les associations jouent un rôle important dans l'intégration et le développement des personnes et particulièrement des enfants et que les inscriptions aux associations ont un coût, même s'il est raisonnable, grâce notamment à l'engagement des bénévoles, la municipalité maintient **une aide annuelle « Coup de Pouce » d'un montant de 15 € à chaque enfant** :

- scolarisé en école maternelle ou élémentaire,
- dès l'âge de 5 ans
- résidant sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère.

pour l'adhésion à une association châteauneuvoise à caractère culturel ou sportif.

Ce bon est délivré à chaque dépositaire de l'autorité parentale pour les enfants bénéficiaires dont il a la garde. La remise du bon est effectuée en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille, d'un certificat de scolarité pour les enfants scolarisés à l'extérieur de la commune.

STRUCTURE DE JEUX À BONLIEU

Nouvelle structure de jeux pour enfants de 2 à10 ans ... à l'école A. Dureau à Bonlieu.

DÉBROUSSAILLEMENT

INFOS DE L'ADJUDANT-CHEF SYLVESTRE NORBERT, CHEF DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CHÂTELARD.

«Les aléas climatiques nous conduisent à anticiper les dangers liés aux feux de forêts et d'espaces naturels qui peuvent nous concerner sur le territoire communal.

Pour assurer la protection des biens et des personnes, il est fortement recommandé un débroussaillement préventif, autour des habitations et divers bâtiments, sur une profondeur de 50 mètres.

La sécurisation des voies d'accès peut aussi être largement améliorée avec un débroussaillement de 10 mètres de part et d'autre des voies et des chemins.

Ces mesures limitent la propagation et l'intensité des incendies à proximité des bâtiments, limitent les risques de propagation des feux domestiques vers les espaces sensibles et facilitent l'intervention des secours.

Evidemment, les résidus de coupe doivent être évacués vers les déchèteries mises à disposition.

A savoir : Si votre terrain n'est pas soumis à l'obligation légale de débroussaillement, le débroussaillement n'est pas obligatoire mais fortement recommandé si votre habitation est proche d'une zone sensible.

Comptant sur l'implication et le civisme de tous, je vous souhaite un bel été.»

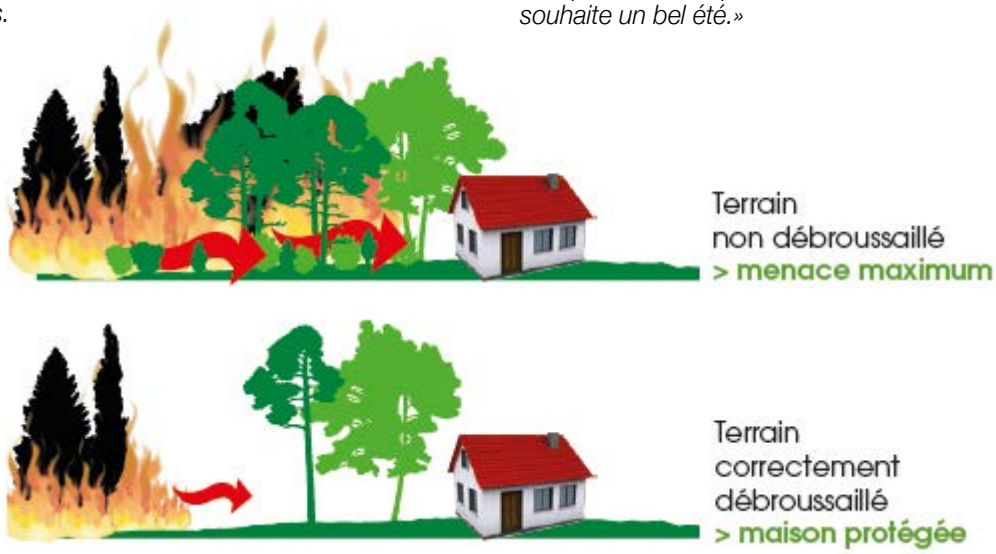

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la préfecture de la Drôme :

https://www.drome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-forets-et-developpement-rural/Forets/Prevention-contre-les-incendies-de-forets

RAPPEL SUR L'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

Entre pluie et soleil, la végétation se développe rapidement ces dernières semaines.

Aussi, il semble important de rappeler quelques obligations aux riverains des voiries et autres cheminements piétons.

✔ L'entretien des trottoirs aux abords d'une propriété est à la charge du propriétaire, locataire ou syndic de propriété (nos agents agissent au quotidien mais doivent en priorité entretenir les espaces partagés : parcs, stades, écoles..).

✔ Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

✔ En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue ou le trottoir.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Il convient également de noter que l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie communale, aux frais des propriétaires défaillants est prévue par la loi.

LE SENTIER BOTANIQUE DU CHÂTELARD, un écrin pour les plantes locales

Le sentier botanique aménagé sur la colline du Châtelard, à l'initiative de la municipalité de Châteauneuf-sur-Isère, a été inauguré samedi 20 mai.

Sur la butte du Châtelard, la municipalité a aménagé un sentier botanique qui met en valeur les espèces végétales locales et remarquables du site, en les repérant avec des panneaux explicatifs interactifs. La balade est accessible au plus grand nombre.

LE SENTIER BOTANIQUE

L'accès principal se fait depuis le trottoir en face du RESE, à proximité du groupe scolaire 'Le Châtelard'.

Sur une distance de 1.5 km, vous pourrez observer le patrimoine naturel botanique endémique de cette butte molassique, espace remarquable de la vallée du Rhône.

SÉCURITÉ ET CIVISME

Pour votre sécurité, il convient de rester sur le sentier aménagé.

Par ailleurs, cet espace naturel, classé sensible, est protégé par le label Natura 2000. Il convient donc de respecter les lieux en veillant à maintenir l'endroit propre.
Aucune poubelle n'est mise à disposition, vous devez redescendre vos déchets au niveau des points d'apports volontaires situés sur le parking du groupe scolaire (en bas du sentier).

En été, le risque d'incendie est majeur. Les feux sont interdits, les sources de chaleur sont interdites (cigarettes).

En période de très fortes chaleurs, l'accès du site peut être restreint et même interdit. Aussi avant de vous engager sur le sentier, vérifiez son accessibilité sur le panneau signalétique à l'entrée.

https://www.chateauneufsurisere.fr/spip.php?article1142

LES PANNEAUX

Une trentaine de bornes en bois jalonnent le sentier.

Sur chacune, vous trouverez une représentation à l'aquarelle ainsi qu'une photographie de la plante, le nom en français, le nom scientifique, le nom de la famille botanique, la période de floraison, la hauteur et un QR Code.

La période de floraison est importante car certaines plantes ne sont en fleurs que quelques jours.

AMBROISIE

La reconnaître

Plants de 15 cm à 1 m de hauteur s'étalant en forme de buisson

Fleurs mâles sur de longs épis

Tige velue et rougeâtre, contrairement à l'armoise qui n'a pas de poil

Feuille profondément découpée, du même vert des 2 côtés, inodore, contrairement à l'armoise

ATTENTION AUX ALLERGIES

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant.

Elle pollinise souvent de début août à mi-septembre, et monte en graine juste après jusqu'à fin octobre.

ZOOM SANTÉ

Le pollen de l'ambroisie est particulièrement allergisant.

Quels sont les symptômes d'une allergie ?

Essentiellement des rhinites (éternuements, nez bouché, démangeaisons au nez, dans la gorge ou le palais…) et des conjonctivites (yeux rouges, qui « grattent » et pleurent), mais aussi de l'asthme, voire de l'eczéma…

Quand ces allergies se développent-elles ?

Elles commencent généralement en août, avec un maximum d'intensité en septembre et se prolongent jusqu'en octobre.

Que faire si vous êtes allergique ?

L'objectif est de réduire au maximum votre exposition aux pollens de l'ambroisie :

- Aérez votre logement tôt le matin.
- Changez de vêtements en rentrant chez vous et lavez-vous, cheveux compris, avant de vous coucher ;
- Quand vous sortez, équipez-vous de lunettes et de masques lors de la période critique (mi-août / fin septembre) ;
- Surveillez la météo pollinique sur pollens.fr ;
- Évitez de faire sécher le linge à l'extérieur.

https://www.valenceromansagglo.fr/fr/actualites/ambroisie-attention-aux-allergies.html

ÉTÉ À CHÂTO

Découvrez l'agenda des sorties proposées sur notre commune cet été.
le choix est large entre musique, exposition, danse, cinéma, marché artisanal, concerts et visites patrimoniales, il y en a pour tous les goûts...

EXPOSITION DU SCULPTEUR D. GEORGES

Sculptures en résine, terre ou bronze

Vendredi 30 juin - 16h-20h30
Samedi 1er juillet - 10h-20h20
Dimanche 2 juillet - 10h-18h

Lieu : Chapelle St Hugues

CONCERT JAZZ & VARIÉTÉS PAR RENAIZ'JAZZ

Samedi 1er juillet - 20h30

Lieu : Site des troglodytes
10 € le concert - gratuit jusqu'à 15 ans
Une visite du site à 19h et une assiette campagnarde à 19h30 sont également proposées, uniquement sur réservation : 06.49.85.46.01 - Attention places limitées (ajouter 5 euros).

COMPAGNIE DE DANSE « LE STUDIO »

Vendredi 7 juillet – 20h30

Lieu : Salle des fêtes
La jeune compagnie revient pour la 2ème fois à Châteauneuf! Les danseuses interprètent avec grâce et énergie une série de numéros créés pour leur participation à des concours nationaux. Un mélange d'expression classique et moderne à ne pas rater Gratuit.

CONCERT DES MALONI FIPAGI

Mardi 11 juillet – 20h30

Lieu : Église
José, Gilles, Philippe, Patrice, Marc et Laurent interprètent, le plus souvent à capella, des chants traditionnels corses, mais pas que... - Participation libre.

« A L'OMBRE DES TROGLODYTES »

Jeudi 13 juillet et Jeudi 24 août – 10h-12h

Lieu : Site des troglodytes
Venez goûter au plaisir de lire sur l'herbe et d'échanger autour de la lecture » (annulation en cas de pluie) - Animation gratuite et ouverte à tous.

FÊTE NATIONALE

Vendredi 14 juillet – Dès 13h

Lieu : gymnase
13h : concours de pétanque gratuit (doublettes)
A partir de 20h : repas sur réservation
22h : feu d'artifice suivi du bal gratuit
Prix du repas : 15 €, adulte - 7 € - 13 ans
Contacts : 06.07.09.90.35 - 06.14.15.52.79

VISITE DES MAISONS TROGLODYTIQUES

Mercredi 19 juillet et Mercredi 23 août – 18h

Lieu : Site des troglodytes
Ces maisons originales forment un site unique et remarquable. Sur réservation au 04.75.79.20.86.

MARCHÉ ARTISANAL AVEC ANIMATION MUSICALE

Vendredi 21 juillet – 18h-23h

Lieu : Place de l'Eglise

CINÉMA EN PLEIN AIR

Projection du film « Presque »

Vendredi 28 juillet – 21h30

Place de l'Isère
C'est la rencontre improbable lors d'un accident de la route de Louis et d'Igor, deux hommes aux univers très différents. Par un concours de circonstance, ils partent effectuer un road trip en direction du sud de la France. Situations cocasses, humour et tendresse sont au rendez-vous. – Gratuit

VISITE ARTISTIQUE

Dessine-moi une maison troglo !

Mercredi 2 août – 10h

RDV devant la mairie
Crayons et papier à la main, c'est toi l'artiste !
Viens passer un moment agréable à dessiner en plein air dans un site magnifique.
Visite atelier - 6€ par enfant - Durée 1h30 - supports, feuilles et crayons fournis - Enfants 8/12 ans - Nombre de places limité - Sur réservation au 04.75.79.20.86

CONCERT DE L'ENSEMBLE VOCAL DELTA

Jeudi 3 août – 20h30

Eglise
Placé sous la direction de Coline Serreau, il s'agit d'un ensemble de chanteurs et instrumentistes solistes qui abordent un répertoire éclectique couvrant l'histoire de la musique du Moyen-Âge au XXIème siècle – Participation libre – ouvert à tous.

CONCERT « LUNE ET L'AUTRE »

Mardi 29 août - 20h30

Salle des fêtes
C'est une véritable alchimie entre les cordes vocales et les cordes instrumentales, la voix d'Emilie s'unissant tantôt au piano, tantôt au violoncelle de Pascal pour aller toucher la corde sensible du public - Participation libre.

La municipalité remercie les associations qui se joignent à elle pour animer notre commune en été : Châteauneuf Histoire et Patrimoine et le Comité des fêtes. Valence Romans Agglo est également présent avec des programmations de Pays d'art et d'histoire et de la médiathèque.

CLUB DES CANDIDATS CENTENAIRES

Mardi 4 juillet : Pique-nique des randonneurs place de l'Isère.

Jeudi 28 septembre : Sortie touristique «Le Creusot». Départ place de l'Isère à 7h30.

Le Club sera ouvert les lundis 3 et 10 juillet et les lundis 21 et 28 août.
Fermé du 14 juillet au 15 août.

Informations : A. Boyer : 06 41 90 72 20 et A. Mailly : 06 24 06 14 75.

AMICALE DES ECOLES DU CHÂTELARD

Samedi 2 septembre au terrain de pétanque derrière le city parc : Repas de rentrée des bénévoles et futurs bénévoles de l'association

Samedi 16 septembre au terrain de pétanque derrière le city parc : Tournoi de Pétanque

Lundi 18 septembre à 20h00 à la salle de l'Eau Vive : AG et CA de l'association

COMITÉ DE JUMELAGE

La 7éme fête de la bière aura lieu les 16 et 17 septembre.

Le samedi à partir de 17 h, une sélection de brasseurs viendra vous présenter leurs différentes bières.
L'entrée au salon est fixée à 2€ avec un verre de dégustation offert.
Nouveauté : les traditionnels plateaux apéritifs seront toujours proposés aux visiteurs mais le comité de Jumelage vous proposera également des saucisses allemandes/frites à consommer sur place entre amis tout au long de la soirée.

Dimanche matin 17 septembre, vous pourrez venir récupérer vos choucroutes garnies (en parts individuelles) commandées au préalable avant le 10 septembre au 06 42 25 94 94.
Cette vente s'inscrit dans le cadre des manifestations associatives et commerciales du 2ème semestre au cœur du village.
Une buvette avec bière allemande sera tenue par l'association à partir de 10h.
Un groupe musical sera également présent pour animer la matinée.

Du 31 octobre au 4 novembre, des jeunes Châteauneuvois se rendront à Niederrieden pour un échange avec les jeunes allemands.
Un groupe de 25 participants garçons et filles représentera notre village.
Les conditions de participation : être âgé de 12 à 16 ans et avoir la volonté de découvrir en famille et en groupe des activités avec de nouveaux amis.
Les associations Châteauneuvoises seront contactées par les membres du comité de Jumelage.
Vous pouvez d'ores et déjà nous contacter si vos enfants sont intéressés par ce déplacement chez notre partenaire : par tél au 06 42 25 94 94 ou par mail à comitedejumelage.chato9@gmail.com

M.J.C.

Du 3 au 7 juillet, le foyer « Le Repère » ouvre ses portes pour des activités ludiques :
Jeunes de 11 à 17 ans.
Activités à la journée : baignades, karting, paintball, laser-game, Etoile-park.

21 juillet : spectacle à Grignan dans le cadre des fêtes nocturnes. Il reste encore des places.

Du 10 au 28 juillet, 3 camps au Chassezac au bord de l'Ardèche, pour les petits, moyens et grands. Tous complets.

Du 31 juillet au 5 août, un projet de 9 jeunes se concrétise par un séjour à Argelès.

Foyer fermé du 7 août au 28 août.
Inscriptions de rentrée pour la saison 2023-2024 : de 18h30 à 20h du lundi 4 au vendredi 8 septembre 2023 à la MJC. Vous trouverez avant la rentrée, un flyer dans votre boite à lettres, qui vous donnera tous les renseignements.

COMITE DES FETES

Vendredi 14 juillet
Concours de pétanque à 13h00 (gratuit)
Manège pour les enfants
Snack - Buvette
Tombola
Repas sur réservation (gardiane de taureau) servi à partir de 20h00 :
15 € les adultes – 7 € les enfants
Soirée animée par le groupe « The comments »
Feu d'artifice à la tombée de la nuit (offert par la municipalité)
Pour la réservation des repas et éventuellement plus d'infos, contacter :

Myriam Rozeron au 06.14.15.52.79
Nicolas Robichon au 06.07.09.90.35

Film du corso du 16 avril 2023 : Nouveauté !
Le film est vendu sur DVD ou sur CLE USB, au prix de 10 €.
Si vous êtes intéressés, il faut le commander auprès de Christine Faure
Vous envoyez un mail : lf.faure@wanadoo.fr ou un SMS : 06 83 35 05 34, en précisant vos nom et prénom, et éventuellement association.

BCCI – Badminton Club Châteauneuf sur Isère

Assemblée générale le 30 juin à 18h30
La reprise de la nouvelle saison est prévue en août (selon les dates d'ouverture du gymnase).
Les nouveaux joueurs sont accueillis toute l'année ; les premières séances d'essais sont gratuites. N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de nos créneaux (lundi 18h-20h30, jeudi 21h30-23h30 et dimanche 9h-12h), ou en nous contactant (contact@bcci26.fr).

FNACA

Avant les vacances nous avons effectué, le mardi 25 Avril, un voyage d'une journée sur le canal du midi, puis le 8 mai a eu lieu la 78eme Commémoration du 8 mai 1945 devant de nombreux Châteauneuvois, en présence des autorités civiles et militaires et la participation remarquée du conseil Municipal Jeunes de Châteauneuf sur Isère très impliqués dans toutes les manifestations commémoratives.

A venir le traditionnel méchoui qui aura lieu le **dimanche 2 juillet 2023**
Bonnes Vacances à tous !

LE RESE

«Le magasin du Rese et la Poste seront fermés pour les congés d'été du 1er août au 27 août inclus.

Un premier événement est à noter pour le **samedi 23 septembre** où la matinée d'ouverture sera reversée à l'association Vaincre la mucoviscidose à l'occasion des Virades de l'espoir.

Nous vous rappelons nos horaires:
Pour le magasin: le mardi de 16h à 19h et les mercredis et samedis de 9h à 12h. Les dépôts peuvent se faire sur ces créneaux ou sur Rendez-vous au 07 67 30 69 99.
22 av. de Valence 26300 Châteauneuf-sur-isere.

LA POSTE

Horaires du relais postal :
mardi de 9h à 12h et de 16h à 19h
mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h.
Fermé le lundi.

C.O.C.

Fête du club samedi 1er juillet au complexe sportif de Brignon.

10h30 : assemblée générale suivie du verre de l'amitié

à partir de 16h : mini-jeux et matchs parents/enfants

soirée : repas (sur réservation) et soirée dansante.

Si vous souhaitez rejoindre le club pour la saison 2023-2024 contactez-nous !

CO Chateauneuvois - page off

cochateauneuvois@gmail.com

ECSM XV

Avec un retour plutôt réussi en Fédérale 3 où l'équipe fanion a obtenu une excellente 4ème place synonyme de qualification pour les phases finales, le club s'apprête à vivre une nouvelle aventure au niveau national.

Reprise du championnat le 17 septembre.

A noter sur le calendrier, la date du **2 septembre pour le Challenge Roger Sarles** qui marque traditionnellement la reprise à St-Marcel.

IMMOBILIÈRE VALRIM

CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE

LE SOLSTICE

CHEMIN DE BRIGNON

VILLAS AVEC 3 OU 4 CHAMBRES

APPARTEMENTS DU TYPE 2 AU TYPE 3

www.valrim-immobilier.com 04 75 44 04 77

Médiathèques

L'équipe vous donne rendez-vous pour plusieurs animations estivales :

HORAIRES D'ÉTÉ :

Vendredi 7 juillet à 18h pour « Lecture buissonnière », une déambulation dans le village qui mêlera lectures, jeux et autres surprises.

Cette animation sera suivie d'un pique-nique partagé sur les berges de l'Isère

Animation gratuite, ouverte à tous, sur inscription au 04.75.71.83.44 (Annulation en cas de pluie)

Jeudi 13 juillet et jeudi 24 août de 10h à 12h, venez nous retrouver « À l'ombre des troglodytes » pour des lectures sur l'herbe.
Animation gratuite et ouverte à tous.
(Annulation en cas de pluie)

Le 15 juin 2023 est à marquer d'une pierre blanche à Châteauneuf !

En effet, un anniversaire exceptionnel et que nous ne sommes sans doute pas prêts de revoir, a eu lieu ce jour-là. Le couple de châteauneuvois **Aimé et Simone Puzin** a fêté il y a 7 ans ses noces de platine, puis il y a 5 ans ses noces d'albâtre et voici que ce 15 juin c'est le jour de leurs noces de silice : 77 ans de mariage !

77 ans de vie commune et toujours tous les deux ensemble main dans la main dans leur maison

Un record Drôme Ardèche à n'en pas douter…

ERRATUM

Rectificatif de l'erreur parue dans le CHATO INFOS N°94.

Alban **d'HERIN**
et Virginie **JOUVE**
08 octobre

LES 100 ANS D'ALPHONSINE DELOCHE

Le jour de ses 100 ans, le 18 avril 2023, **Alphonsine Deloche**, résidant à l'Ehpad Clairefond à Romans, a reçu la visite d'une délégation du comité des fêtes et de la municipalité. C'est entourée de sa famille que tous lui ont souhaité un bon anniversaire.

Née à Vernoux dans l'Ardèche, Alphonsine Bailly a épousé Louis Deloche le 28 septembre 1945, aujourd'hui décédé. Le couple et ses quatre enfants sont venus s'installer à Châteauneuf-sur-Isère en 1956. Suzanne, Bernard, Monique et Michel lui donneront 10 petits-enfants. Alphonsine Deloche a aujourd'hui 15 arrière-petits-enfants et 8 arrière-arrière-petits-enfants.

Le sourire qui illumine bien souvent le visage de cette arrière-arrière-grand-mère la fait paraître plus jeune. Elle est aussi connue pour son sens de l'humour, ce qui la rend encore plus sympathique.

MAJORITÉ

UN CHÂTO-FORT AVEC VOUS

Du changement à la cantine du groupe scolaire du Châtelard

Depuis la dernière rentrée scolaire, la municipalité a quelques retours négatifs de parents d'élèves concernant la qualité des repas. Compte tenu de ces remarques, nous nous sommes rapprochés de l'association, en charge de la gestion de la cantine scolaire, pour échanger nos points de vue. Et très vite, nous avons constaté que nous n'analysions pas les causes des problèmes soulevés de la même façon.

Des réunions ont donc eu lieu, qui se sont avérées d'ailleurs plus ou moins constructives. Et finalement, lors de l'assemblée générale de l'association, une majorité du bureau nous a informés ne pas vouloir reconduire leur engagement pour la prochaine année scolaire 2023-2024.

Prenant en compte que l'association risquait de disparaître, nous avons réfléchi à plusieurs possibilités. Après avoir étudié divers scénarios, notamment avec la cantine centrale de l'agglomération, nous avons convenu, mes adjoints et moi-même, que le système de fonctionnement en vigueur jusqu'à présent (convention avec une association) n'était plus du tout adapté, étant donné toutes les contraintes actuelles.

Nous avons donc opté pour une des solutions proposées par l'Agglo, à savoir : dès la rentrée de septembre 2023, un cuisinier venant de l'Agglo confectionnera les repas directement dans la cuisine du Châtelard avec les matières premières fournis par l'Agglo (mêmes produits et mêmes menus que la cuisine centrale de l'Agglo), la gestion de ce cuisinier sera assurée par l'Agglo (formation, remplacement...).

La commune reprendra donc quatre salariés de l'association « cantine scolaire », mais pas le cuisinier en place actuellement.

Nous espérons que cette nouvelle gestion conviendra à tous, le plus important étant bien évidemment la qualité des repas servis à nos petits écoliers.

MINORITÉ

CHÂTO NEUF - UN FUTUR AVEC VOUS

Pour les cantines scolaires, nous soutenons le principe de la préparation des repas préparés sur le site du Châtelard et servis le jour même en liaison chaude. À nos yeux, cela présente plusieurs avantages :

- Moins de consommation d'énergie qu'une liaison froide,
- Pas d'emballages plastiques,
- Plus de souplesse pour les inscriptions des enfants,
- Plus de flexibilité en matière de plats préparés,
- Et meilleure adaptation des quantités préparées.

Notre persévérance à défendre ce mode de fonctionnement a permis que les repas pour le groupe scolaire du Châtelard continuent d'être préparés sur place, pour le groupe scolaire Auguste Dureau-Bonlieu, cette préparation est assurée par la cuisine centrale de l'Agglo, en liaison froide depuis l'an dernier.

À la rentrée 2023, pour diverses raisons, la mairie reprendra à son compte la gestion de la restauration scolaire au Châtelard avec un mode hybride : cuisinier mis à disposition par l'Agglo et approvisionnements gérés par cette même structure mais les repas seront préparés sur place, en liaison chaude. Aussi, cela nous convient.

Reste le prix du repas que la municipalité a décidé d'augmenter de 4,35 à 4,50 € en septembre 2023 pour faire face à l'inflation. Pour rappel, la précédente augmentation de 0.20 euro date du premier semestre 2022.

Nous pensons qu'il est trop tôt pour prendre cette décision puisque les prix des denrées alimentaires semblent s'orienter à la baisse.

Dans le cas contraire la commune pourrait aussi prendre à sa charge cette augmentation...

Vous pouvez nous solliciter en écrivant à :
csi.municipales.2020@gmail.com

Vélo Box

Un Vélo 'Box est actuellement à disposition à côté de la MJC. Service de consigne à vélo.

Souscription en agence Mobilités de Valence et Romans,
possibilité de réservation au : 04 75 600 626.

1 mois	10€
6 mois	25€
12 mois	40€
Abonnés annuels Citéa ou Libélo location longue durée	20€ / AN

+ infos sur le service vélo :
https://storage.googleapis.com/is-wp-46-prod/uploads-prod/2021/08/110cfd6e-dep-velo-2021-web.pdf

infos mairie

Rue des Remparts
26300 Châteauneuf-sur-Isère
Tél. 04 75 71 83 88 - Fax : 04 75 71 83 35
accueil@chateauneufsurisere.fr
www.chateauneufsurisere.fr

INFOS UTILES

CCAS

Les permanences de l'assistante sociale ont lieu le 3ème jeudi du mois de 9h à 11h en mairie .

Les personnes qui désirent rencontrer une assistante sociale lors de ces permanences sont invitées à prendre rendez-vous au préalable au centre médico-social de Bourg-de-Péage (04 75 70 88 30).

PHARMACIE

Stéphanie FRAGNE et Arnaud BERTOUX
04 75 71 81 17

EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie : 04 75 70 03 37
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Police : 17
Centre antipoison : 04 72 11 69 11

Bulletin municipal numérique édité par la mairie de Châteauneuf-sur-Isère - Directeur de la publication : Frédéric Vassy - Conception : Maya Communication - Tain l'Hermitage - Impression : Imprimerie Blachon Châteauneuf sur Isère